



BULLETIN MUNICIPAL

JUIN-JUILLET 2015

N°292

La Saint Jean, le jour le plus long, la ferveur, la tradition, l'amour ? ...

LE MOT DU MAIRE

« C'est la faute à Voltaire »

En cette période de vacances, l'humeur ambiante porte plutôt par nature à la détente, aux loisirs, ou pour ceux qui le peuvent, à de copieuses siestes émoullientes certes, mais incontournableement réparatrices.

Pour autant, nous savons bien qu'au delà de cette image idyllique chauffée à blanc par notre soleil varois, il y a un autre monde, une autre vie, et d'autres réalités toujours à notre porte. Ces cailloux qui chaque matin marquent notre chemin, nous les contournons chacun à notre manière avec réalisme et humilité sans avoir à trop pleurnicher, ni évoquer à l'encan la fin du monde, ni la mort prochaine de notre village.

Aussi, dire ici que « tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles » n'a rien d'arrogant et soit dit en passant, il n'est nul besoin dans faire un « pataqués ».

Ceci étant, je laisse à Candide, le génie de son maître, son talent, sa sagesse, son intelligence et son humour, pour vous souhaiter cordialement d'agréables vacances et de joyeuses fêtes de la Saint Just, entourés de votre famille et de vos amis.

Et puis, s'il me fallait aujourd'hui ne vous dire qu'une seule chose d'une certaine importance, ce serait pour vous affirmer, sans aucune hésitation, que dans ce bas monde, il n'y a rien qui le soit davantage que le chant mélodieux de nos chères cigales.

Enfin, dans cette ambiance estivale quelquefois échauffée de divers produits locaux, - à ne consommer qu'avec modération -, sachons avant tout rester imperturbablement candide.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasio@wanadoo.fr site : www.ste-anastasio.fr

Compte rendu du Conseil Municipal en date du 17 juin 2015

2015-21 : Demande de subvention au Conseil Départemental En application du dispositif d'aide aux communes aménagé par le Conseil Départemental, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré sollicite du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible pour les opérations suivantes :
MONTANT H.T.

• Réseau d'eau et d'assainissement	
Rue Notre Dame	135 316.00 €
• Panneau lumineux	12 520.00 €
	TOTAL : 147 836.00 €

Plan de financement :

Subvention espérée du Conseil Départemental la plus élevée possible

Le solde en autofinancement . Adopté à l'unanimité

2015-22 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le feu d'artifice (animation rurale) La Commune de Sainte-Anastasia-sur-Issole souhaite organiser au cours de l'été 2015 une manifestation festive comprenant un feu d'artifice. Pour lui permettre de financer cette opération d'un montant de 2 208 € H.T., le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental une subvention au taux de 70 %.

Plan de financement :

- Montant du projet :	2 208.00 € H.T.
- Subvention espérée du Conseil Général :	1 500.00 €
- Autofinancement :	708.00 €

Le financement de cette opération sera prévu au budget 2015 article 6232 Fêtes et Cérémonies. Adopté à l'unanimité.

2015-23 : Modification de la carte scolaire Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du 10 avril 2015 de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Var demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification apportée à la carte scolaire pour la rentrée 2015/2016, soit la fermeture d'une classe de l'école primaire de la commune. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte de la fermeture d'une classe à l'école primaire de Sainte-Anastasia.

2015-24 : Indemnité représentative de logement des instituteurs (I.R.L.) 2014 En application de l'article 3 du décret du 02 mai 1983, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale ainsi que celui du Conseil Municipal doivent être recueillis avant toute fixation par Monsieur le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs. Les montants proposés pour l'année 2014 sont de 3 446.85 € pour l'I.R.L. de base et 2 808 € pour la D.S.I.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de donner un avis favorable au montant de l'indemnité proposé pour l'année 2014 soit 3 446.85 €. Adopté à l'unanimité.

2015-27 : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

1. Amicale des sapeurs pompiers de Garéoult	200 €
2. Amicale des donneurs de sang bénévoles du Val d'Issole	150 €
3. Anciens Combattants de l'Issole et ses environs	300 €
4. Anciens Engagés Volontaires et anciens Combattants de Sainte-Anastasia	300 €
5. Anciens maires et adjoints du Var ADAMA Draguignan	150 €
6. Arts'Tasie	302 €
7. ASL les Boucles de l'Issole	1 500 €
8. ASPAT Vol Libre Parapente	320 €
9. Association des Jeunes Pompiers de Garéoult	200 €
10. Association des Parents d'Elèves Sainte Anastasia (APESA)	500 €
11. Association sportive collège Pierre Gassendi Rocbaron	150 €
12. Badminton club de Sainte-Anastasia	362 €
13. Chorale Chant et Amitié	500 €
14. Danse Tasie Forcal	397 €
15. Ecole de Musique du Val d'Issole	1 200 €
16. Familles Rurales	150 €
17. Football club de Sainte-Anastasia	4 213 €
18. Gym Tasie	346 €
19. La Chasse Saint Hubert	350 €
20. La Provenço Douñ Tem Passa	300 €
21. La Quintessence	300 €
22. Les Médailleurs Militaires de Ste-Anastasia et Forcalqueiret	300 €
23. Les Onix de Sainte-Anastasia	450 €
24. Les Randonneurs de Tasie	300 €
25. Saloon Country Dance de Sainte-Anastasia	300 €
26. Secours Catholique Antenne Garéoult	150 €
27. Société de Chasse l'Amical	300 €
28. Soirée A... Rosé	600 €
29. Souvenir Français	300 €
30. Tahiti Nui	300 €
31. Tennis club de Sainte-Anastasia	968 €
32. Volley Ball club de Sainte-Anastasia	300 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité les subventions désignées ci-dessus. La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article 6574.

-M MORIN, Président de l'association, s'abstient pour le vote de la subvention à l'association de la St Hubert ;

-M CHAUSSIN, s'abstient pour l'association Saloon Country Dance de Ste-Anastasia ;

-M TALLEU, s'abstient pour l'association des Randonneurs de Tasie ;

-M LEPAGE qui a procuration de M BERENGER, s'abstient pour l'association de la Chorale Chant et Amitié.

2015-25 : Convention cadre de formation année 2015 avec le C.N.F.P.T.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale une nouvelle convention cadre de partenariat pour permettre le financement des actions de formation du personnel qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

Cette convention n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.N.F.P.T..

2015-26 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 8 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus.

La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article 6574.

2015-28 : Subvention exceptionnelle à l'association «Si Tasie m'était conté» (amorçage)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association « Si Tasie m'était conté » d'un montant de 1 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus.

La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article 6574.

2015-29 : Subvention exceptionnelle à l'association «Coop'Art» (amorçage)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association « Coop'Art » d'un montant de 1 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus.

La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article 6574.

2015-30 : Subvention à l'association du personnel communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention à l'association du Personnel Communal d'un montant de 3 500 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus.

La somme correspondante est inscrite au Budget Communal 2015 article 6574.

2015-31 : Compte rendu annuel de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Examen du bilan du délégataire (SEERC-Eaux de Provence) Année 2014

Le contrôle de la Commune sur le délégataire est indispensable. Des obligations de transparence sont prévues comme l'obligation de reddition des comptes.

Le délégataire est obligé de produire à la commune un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations correspondant à l'exécution de la délégation (loi du 8 février 1995).

En application de ce texte, le Maire présente le rapport d'activité et le compte-rendu financier (Compte Annuel de Résultat d'Exploitation) des services de l'eau et de l'assainissement de la société fermière « Eaux de Provence » correspondant à l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité.

2015-32 : Modification des Articles 6 et 7 des statuts du Syndicat Mixte du PIDAF du Pays Brignolais

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les statuts du Syndicat Mixte du PIDAF du Pays Brignoles.

Deux changements majeurs au sein du syndicat sont intervenus au 1er janvier 2014 et par conséquent l'article 6 des statuts du PIDAF doit être modifié (avenant n°3 ci-joint).

D'une part, Saint-Antonin quitte la Communauté de Communes du comté de Provence pour rejoindre la communauté d'Agglomération Dracénoise qui a son propre PIDAF ;

Saint-Antonin quitte notre périmètre à compter du 01 janvier 2014.

D'autre part, Bras quitte la Communauté de Communes Provence d'Argens en Verdon pour rejoindre la communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien qui n'a pas la compétence pour notre PIDAF. Bras ne souhaite plus adhérer à notre Syndicat en tant que commune isolée. En conclusion, Bras sort de notre périmètre à compter du 1er janvier 2014.

Le Maire demande également à l'Assemblée que l'article 7 des statuts soit changé, il demande son accord pour le vote d'un seul vice-président.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré donne son accord pour la modification des articles 6 et 7 des statuts. Adopté à l'unanimité

Les fleurs de nos collines :
la réponse est le



lupin bleu

LA VIE AU VILLAGE

VITICULTEURS



La commune, avec l'aide financière de la Communauté de Communes du Val d'Issole, vient d'installer place de la Gare, une borne d'alimentation en eau destinée aux viticulteurs exploitants.

Cette installation conforme aux nouvelles normes sanitaires et environnementales fournira ainsi à ces agriculteurs l'eau

destinée exclusivement à leurs pulvérisations phytosanitaires.

Elle est notamment munie d'un dispositif automatique « anti-débordement ».

La commune prendra en charge l'eau ainsi consommée.

Simultanément à cette mise en service, l'ancienne borne d'alimentation en eau agricole située près de l'ancienne cave coopérative sera supprimée.

Pour obtenir les autorisations indispensables d'usage individuel, s'adresser à M. Michel SAUZEDE, chef du service technique de la mairie.

APESA

Une belle fin d'après-midi pour la fête des écoles 2015 organisée par l'APESA.

Les enfants étaient présents en nombre cette année encore.

La fête a débuté par les chants de l'école maternelle et d'un goûter que les parents ont eu la gentillesse d'apporter. Les enfants ont pu profiter de jeux de kermesse tenus par des parents bénévoles, d'animations proposées par des associations du village, d'une exposition des travaux réalisés lors des NAP, ainsi que d'un barbecue et buvette.

Nous remercions les bénévoles, la mairie, Mme Bachelard directrice de l'école maternelle, l'Odel Var, le Sived et les associations qui nous ont accompagnées : les Onyx, le FC Sainte Anastasie, le Tennis Club, le Club Danse Tasie-Forcal.

Bonnes vacances à tous !

L'APESA



Les travaux du mois

Entretien des espaces verts :

- tonte des espaces verts : parking des Ferrages, pré de la Font, jardin d'enfants, stade de football, ...
- taille de la haie cimetière
- désherbage boulo-drome

Divers :

- préparation festivités : feu de la St Jean, festival des majorettes, gala de danse, ...

- montage et pose d'un jeu au jardin d'enfants et à l'école maternelle



Du côté de la météo

La canicule ou la petite chienne

On a beaucoup parlé, depuis quelques années, de la canicule (et de ses effets dramatiques) en oubliant qu'elle était l'autre nom de l'étoile Sirius, la plus brillante du ciel. Sirius appartient à la constellation du Grand chien, d'où le nom de *Canicula*, petite chienne, en latin. Dans l'hémisphère Nord, les jours caniculaires correspondent à ceux où le soleil se lève et se couche en même temps que Sirius. Soit la période allant du 22 juillet au 23 août et que l'on a de tout temps redoutée, surtout pour les cultures. Les Romains, par exemple, sacrifiaient un chien roux ces jours-là. Dans de nombreuses autres cultures, on a célébré le départ de Sirius, fin des fortes chaleurs. Aujourd'hui, pour les climatologues, la canicule désigne toute période estivale très chaude, pendant laquelle il faut boire et se brumiser.

PLAN CANICULE

Avant l'été les températures vont, en principe, s'élever. Et comme chaque année les prescriptions diffusées par l'INPES pour lutter contre la canicule sont diffusées dans tous les médias et dans les pharmacies. Celles-ci rappellent les moyens à mettre en place auprès des enfants, des personnes âgées et des travailleurs exposés à la chaleur.



Les règles de prévention sont simples et s'appliquent à tous :

- ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- boire beaucoup d'eau
- donner de ses nouvelles et ne pas hésiter à s'inscrire sur le registre du C.C.A.S., à contacter l'accueil de la mairie 04.94.69.64.40 ou ce service au 04.94.69.64.47 Eliette BERTHET si vous avez besoin d'aide
- être vigilant et signaler au 15 toute personne victime d'un malaise

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2015-2016



GARDERIE SCOLAIRE

La garderie scolaire fonctionne dans les conditions suivantes :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : matin de 7h30 à 8h30 et soir (sauf le mercredi) de 16h30 à 18h précises.

Si aucune inscription préalable n'est nécessaire le matin, il est toutefois demandé aux parents d'inscrire leur enfant auprès de la responsable de la garderie le matin avant 8h30 pour la garderie du soir.

TARIF : pour toute prise en charge effectuée par le personnel de surveillance, les frais de participation dus par les parents sont de 1 € par jour (matin et/ou soir), les tickets sont en vente à la mairie aux heures d'ouverture auprès du service des affaires scolaires (accueil) - tout enfant que l'on ne vient pas chercher dès la sortie de l'école « est pris en charge » - tous les paiements sont effectués d'avance, soit le matin pour la journée.

A défaut de cette procédure les enfants ne seront pas accueillis.

RESTAURANT SCOLAIRE

Vous pouvez inscrire vos enfants au restaurant scolaire dès à présent.

Vous devez vous munir des justificatifs suivants :

- domicile de moins de 3 mois (SEERC, Telecom, EDF)
- travail (attestation patronale à défaut le dernier bulletin de salaire des deux parents).
- n° Allocataire CAF

Nota : pour le jour de la rentrée, inscrire les enfants impérativement avant le 31 août 2015 (au plus tard à 9h)



TRANSPORTS SCOLAIRES Délivrance des cartes

Les cartes de transports scolaires seront délivrées en mairie à compter du 17 août 2015.

Prix : 120 € (tarif forfaitaire pour l'année scolaire). Pour les nouveaux inscrits se munir de deux photos d'identité, pour les autres une seule photo est demandée.

ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

Inscriptions le vendredi 28 août 2015 de 9h00 à 12h00

En cas d'impossibilité Tel : 04.94.72.25.14 (primaire) et 04.94.72.23.83 (maternelle).



LA MISSION LOCALE : UN ESPACE D'ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS LES JEUNES 16/25 ANS SORTIS DU SYSTEME SCOLAIRE

La Mission Locale Ouest Haut Var est un organisme qui assure un service public de proximité auprès des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, avec ou sans qualification.

Elle propose un accompagnement global et personnalisé en prenant compte des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes. Elle repère les éventuels freins à leur insertion et mobilise des solutions en fonction des réalités économiques et sociales du territoire.

La Mission Locale intervient sur les questions de l'emploi, de la formation, de l'orientation, de la mobilité mais aussi du logement, de la santé, des démarches administratives...

L'objectif est de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie.

Pour bénéficier des services gratuits de la Mission Locale, le jeune doit nécessairement s'inscrire à la Mission Locale Ouest Haut Var. Pour s'inscrire, il suffit de vous rapprocher de l'antenne dont vous dépendez pour prendre un rendez-vous avec un conseiller. **Antenne de Brignoles : 04 94 59 03 40**

Retrouvez toute l'actualité de la Mission Locale sur : www.missionlocale-ohv.fr et sur notre page Facebook Mission-Locale-Ouest-Haut-Var



*Jean-Pierre MORIN,
Maire de SAINTE-ANASTASIE SUR ISSOLE,
Le Conseil Municipal,*



ont le plaisir de vous inviter à la célébration de la Fête Nationale

le **MARDI 14 JUILLET** à 11h30 place des Ferrages : **ANCHOIADE**
avec la participation de la Chorale "Chant et Amitié",
suivie d'une aubade à la cornemuse

LA VIE ASSOCIATIVE



Danse Tasie

Un brillant succès pour le Gala de Danse.

Ce samedi, le gymnase de Ste Anastasie a accueilli le 1er Gala de Danse du Club Danse Tasie-Forcal en clôture de l'année.

Parents, grands-parents et amis étaient venus en nombre applaudir les danseurs.

Les classes de danses se sont succédées pour montrer les différents pas de danse appris tout au long de l'année.

Les tout-petits, pas vraiment impressionnés par les feux de la rampe, ont ouvert le gala, avec de la danse sportive, de l'éveil enfants, du hip hop.

Puis les danseurs de tous les niveaux ont continué avec un réel plaisir à montrer leurs acquis lors des différents tableaux chorégraphiés par nos professeurs : Justine, Sonia et Steven. De quatre ans aux adultes, ils ont été chaleureusement applaudis par un public enthousiaste.

Nous en avons pris plein les yeux avec les démonstrations des talentueux professeurs. Le pot pourri du final très réussi a clôturé le spectacle.

Merci à tous ceux qui ont aidé à l'organisation de ce beau moment :

Les danseurs, les professeurs, tous les bénévoles, les mamans, les services de la Mairie ainsi que Monsieur le Maire.

Nous serons présents au forum des associations.

La Présidente



ARTS'TASIE

Exposition annuelle

Vernissage le vendredi 24 juillet à 18h Salle Garnier.

Exposition du 24 au 31 Juillet de 16h à 19h

Société de Chasse l'Amical

Assemblée Générale

le vendredi 3 juillet 2015 à 18h30

ancienne mairie



CLUB DES CIGALES

Nous voici déjà à l'été, le temps des vacances, le temps pour les Cigales de s'égayer dans cette belle et chaude campagne. Or donc, les ateliers seront fermés dès le 9 juillet...mais seront présents lors du **forum des associations le 5 septembre 2015.**

Quelques Cigales ont d'ailleurs déjà pris le parti de voyager en TOSCANE du 14 au 18 juin. Séjour culturel et gastronomique dans cette belle région riche en émotions.



Encore des émotions avec le départ vers d'autres horizons (la région parisienne) de Raymonde et Georges EXARE, fidèles parmi les fidèles au Club des Cigales.

Leur attachement à l'association depuis 1988 n'a jamais failli. Grand merci et tous nos vœux de réussite dans leur nouvelle vie.

La Présidente, Rose-Marie CHRIST

TAHITI NUI

SAMEDI 15 AOÛT 2015

Place de la Gare à partir de 12h

JOURNÉE ET NUIT TROPICALE

Animée par la troupe de Florence et Justine

Orchestre, danseuses

Marathon Tamuré + Ki Samba

Renseignements : 06.09.21.13.04



28ème édition des BOUCLES DE L'ISSOLE Dimanche 9 août 2015

Course pédestre de 11,5 km organisée par l'A.S.L. et la commune de Ste-Anastasie, en collaboration avec le club Hospitaliers Toulon et avec l'appui des commerces du village, du Crédit Agricole Côte d'Azur et le supermarché Casino de Garéoult.

Ouverte à tous et à toutes, cette course compte pour le challenge Départemental et le Challenge SPIRIDON Côte d'Azur.

Inscription : avant le 7 août 2015

- à la Mairie

- sur internet KMS.FR ou TERRE DE RUNNING

- au magasin TERRE DE RUNNING à TOULON

Les dossiers doivent être accompagnés de la copie de la licence, soit d'un certificat médical de - d'un an.

Toute personne désireuse d'apporter son soutien et d'aider l'organisation, prendre contact avec les responsables : Mme LEPREUX : 06.72.15.88.17 ou M. DARDOUILLET : 04.94.72.26.12 ou à la Mairie.

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Vendredi 3 juillet : Assemblée Générale
Société de chasse l'Amical à 18h30 ancienne
mairie

(Voir programme des festivités ci-joint)

Le carnet de Sainte-Anastasia

Naissance : Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Matilde CINELLI née le 20 mai 2015. Toutes nos félicitations aux nouveaux parents.

Mariages : C'est avec plaisir que nous vous annonçons le mariage de Madame Andréa LEBRASSEUR et Monsieur Gabriel POUJOL célébré le 6 juin 2015 et le mariage de Madame Caroline SERRA et Monsieur Jackie TRIPHONOFF célébré le 20 juin 2015.

Nous présentons nos félicitations aux heureux époux.

Décès : Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Monsieur Yoann HURTADO survenu le 9 juin dernier. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.



C'est vrai, je suis parti trop tôt. J'ai même été surpris moi-même... Vous êtes venus nombreux, très nombreux, m'accompagner vers mon nouveau pays... Par ces quelques mots, je souhaite vous en remercier. Merci à ma famille, très chère à

mon cœur.

Merci à vous, voisins, amis ; merci pour vos témoignages d'affection.

Merci à vous, mes potes : vous avez été potes jusqu'au bout. Merci à ceux qui ont écrit leur amour, leur amitié sur le bois de mon âme, en choisissant parfois la couleur du feutre.

Merci à ceux qui étaient là, tout simplement là. Prenez soin de vous.

Merci à vous tous, pour le soutien moral et matériel que vous avez apporté à mes parents, à mes sœurs.

Merci de continuer à prendre soin d'eux.

Yoann

Famille HURTADO LEROY
20, rue Raynouard 83136 Ste Anastasia

Les poètes de Ste-Anastasia

Un temps précieux

J'aime parfois « perdre mon temps »
Rêver, flâner ou ne rien faire
L'esprit libre et le cœur content
En communion avec la terre

Ce temps que je croyais perdu
- pauvre fourmi toujours active -
M'est bénéfique on ne peut plus :
Il me ramène aux sources vives

Je remarque alors une fleur,
Le bleu du ciel, un papillon
Et je laisse parler mon cœur
Qui veut chanter mille chansons

Rêvons, flânons sans un regret.
Notre nature est ainsi faite
Qu'elle a besoin d'un temps d'arrêt
Pour retrouver le vrai bien-être.

Jeannette Carrière

Petites annonces

Commande groupée de Fuel

Si vous habitez chemin Bertrand Marin, que vous vous chauffez au fuel, et que vous êtes intéressés par une commande groupée de fuel domestique, contactez-moi au 06.60.92.25.22.

Prête potager avec forage sur Ste-Anastasia.
pour plus de renseignement 04.94.72.20.11 ou
06.42.23.45.93

Odel

VACANCES D'ETE 2015
Du 6 juillet au 7 août

« LES GRANDS INVENTEURS »

Grands jeux, ateliers manuels, pique-nique, inter-centres, chants, danse, mini camps, cuisine, sorties à la journée, piscine, ...

INSCRIPTIONS

FORCALQUEMEX à la salle RESPÉLIDO (1° étage)
Mardi 2, jeudi 4 et samedi 6 juin de 17h00 à 19h30
Mercredi 10 et vendredi 17 juin de 18h00 à 21h00
Samedi 13 et samedi 20 juin de 09h30 à 18h30

SAINTE-ANASTASIE à l'école maternelle :
Vendredi 5 vendredi 12 et vendredi 19 juin de 16h30 à 18h00

CONTACT : sandrine.lecristofandolier.com ou 06 98 77 88 73